

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (UE) 2020/878, modifiant l'annexe II du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date de révision: 01/12/2025

Page 1 de 7

Version: 1



TRAFFIC ASPHALT EXTRA **enrobé à froid végétal**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: TRAFFIC ASPHALT EXTRA enrobé à froid végétal - 13763
UFI: 2820-2077-V000-1FGC

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Agglomérée à froid.

Utilisations déconseillées: Usages autres que ceux énumérés précédemment comme 'Utilisations identifiées'.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

A.M.P.E.R.E. SYSTEM
3 rue Antoine Balard - Z.I. du Vert Galant
95310 Saint-Ouen-l'Aumône - FRANCE
Tel: + 33 1 34 64 72 72 / fds@amperesystem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: France : N° ORFILA (INRS) +33 1 45 42 59 59 / Belgique/Luxembourg : Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid - Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels : +32 70 245 245 (8002 5500, du Grand-Duché de Luxembourg)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas classé comme dangereux aux termes de la réglementation CE 1272/2008 (CLP).

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger: Non applicable.
Mention d'avertissement: Non applicable.
Mentions de danger (H): Non applicable.
Conseils de prudence (P): Non applicable.

2.3. Autres dangers

Conformité avec les critères de PBT/vPvB: Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères pour être désignés PBT ou vPvB (voir section 12.5).
Autres dangers qui n'entraînent pas la classification: Les données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

Le produit ne contient pas de substances classées comme dangereuses dans les quantités établies dans le règlement 1272/2008 (CLP).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Recommandations générales: Retirer la personne de la zone de danger. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas d'exposition ou si vous vous sentez mal. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 01/12/2025

Conformément au Règlement (UE) 2020/878, modifiant l'annexe II du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Page 2 de 7

Version: 1

En cas d'inhalation:	En cas de symptômes d'inhalation, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau:	Enlever les vêtements contaminés. Laver la zone touchée avec beaucoup d'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux:	Rincez abondamment à l'eau pendant 15 minutes. Retirer les lentilles de contact, si elle est présente et facile. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.
En cas d'ingestion:	Si le patient est conscient, rincer la bouche. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.
Autoprotection de la personne qui dispense les premiers secours:	Porter un vêtement de protection approprié.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Voir RUBRIQUE 11.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Utiliser eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool, poudre chimique ou dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas utiliser jet direct d'eau à haute pression pour éviter la propagation du produit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des gaz et des vapeurs dangereuses peuvent se produire.
Produit non inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Utilisez autonome appareil respiratoire pour la protection respiratoire et des vêtements appropriés et des gants pour la protection de la peau. Refroidir les récipients/ équipement exposés à la chaleur avec de l'eau pulvérisée. Ne pas laisser l'eau utilisée pour éteindre l'incendie d'entrer dans les égouts ou les cours d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les voies respiratoires (Voir les mesures de protection énumérées dans la rubrique 8). Avertir l'environnement affectée.
Pour les secouristes:	Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les voies respiratoires (Voir les mesures de protection énumérées dans la rubrique 8). Avertir l'environnement affectée. Évacuer la zone. Retirer toutes les sources d'ignition. Assurer une ventilation adéquate.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface. Si le produit est venu à un cours d'eau naturel, informer les autorités de la protection civile.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les déversements avec du matériau absorbant incombustible (sable, terre...). Gardez à récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Laver le reste avec beaucoup d'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, voir les rubriques 8 et 13.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 01/12/2025

Conformément au Règlement (UE) 2020/878, modifiant l'annexe II du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Page 3 de 7

Version: 1

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver à l'écart des sources d'ignition et sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Sauf pour les instructions déjà précisées, il n'est pas nécessaire de fournir une recommandation spéciale concernant les utilisations de ce produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales des composants: Les données ne sont pas disponibles.

DNELs: Les données ne sont pas disponibles.

PNECs: Les données ne sont pas disponibles.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:	Les installations où il est stocké ou utilisé cette substance doivent être équipés d'une douche oculaire et douche d'à proximité. Utiliser une bonne ventilation. Garder la zone de travail propre et sec. Ne laissez pas le récipient ouvert. Évitez les déversements. Remplir uniquement dans des contenants étiquetés. Éviter tout contact lors de la manipulation du produit.
Protection des yeux/du visage:	Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales (EN 166).
Protection des mains:	Porter des gants résistant aux produits chimiques (EN 374). En raison de la grande variété de circonstances et de possibilités, les instructions des fabricants de gants doivent être prises en compte. Les gants doivent être immédiatement remplacés lorsqu'un signe de dégradation est noté.
Protection du corps:	Porter un vêtement de protection approprié.
Protection respiratoire:	Il est recommandé de porter un masque en cas de ventilation insuffisante.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique:	Solide
Couleur :	Noir
Odeur:	Non disponible / Non applicable
Point de fusion/point de congélation:	Non applicable
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non disponible / Non applicable
Inflammabilité:	Non disponible / Non applicable
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Non disponible / Non applicable
Point d'éclair:	Non disponible / Non applicable
Température d'auto-inflammation:	Non disponible / Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 01/12/2025

Page 4 de 7

Conformément au Règlement (UE) 2020/878, modifiant l'annexe II du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Version: 1

Température de décomposition:	Non disponible / Non applicable
pH:	Non applicable
Viscosité cinématique:	Non disponible / Non applicable
Solubilité:	Non disponible / Non applicable
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	Non disponible / Non applicable
Pression de vapeur:	Non disponible / Non applicable
Densité et/ou densité relative:	Non disponible / Non applicable
Densité de vapeur relative:	Non disponible / Non applicable
Caractéristiques des particules:	Non disponible / Non applicable

9.2. Autres informations:

Informations concernant les classes de danger physique:	Non disponible / Non applicable
Autres caractéristiques de sécurité:	Non disponible / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Ce mélange ne présente aucun danger de réactivité supplémentaire autre que ce qui est rapporté dans les paragraphes suivants.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les données ne sont pas disponibles.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart des sources d'ignition et sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Ne sont pas connus.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Les données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) No 1272/2008

Toxicité aiguë:

Produit	Voie d'exposition	Résultats
Enrobé à froid époxy végétal	Orale	ATEmix: > 2000 mg/kg
	Inhalation	ATEmix: > 5 mg/l
	Cutanée	ATEmix: > 2000 mg/kg

Conclusion: Non classé. Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:	Non classé.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire:	Non classé.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée:	Non classé.
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé.
Cancérogénicité:	Non classé.
Toxicité pour la reproduction:	Non classé.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 01/12/2025

Conformément au Règlement (UE) 2020/878, modifiant l'annexe II du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Page 5 de 7

Version: 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:	Non classé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:	Non classé.
Danger par aspiration:	Non classé.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:	Non applicable.
Autres informations :	Les données ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë et chronique. Les données ne sont pas disponibles.

12.2. Persistance et dégradabilité

Les données ne sont pas disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données ne sont pas disponibles.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères pour être désigné PBT ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non applicable.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit et/ou les déchets dans une installation d'élimination des déchets autorisée conformément aux réglementations en vigueur et en particulier avec:

- Directive 2008/98/CE du 19 Novembre sur les déchets et la législation qui transpose.

Et toute autre réglementation locale/régionale/nationale/européenne en vigueur concernant l'élimination appropriée de ce matériel et des contenants vides du même.

Gardez à l'esprit les considérations qui ont été discutées dans les précédentes rubriques sur les incompatibilités.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Selon les prescriptions de l'ADR / RID, ET / ADNR, IMDG, ICAO / IATA:

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable. Ce produit n'est pas classé comme dangereux pour le transport.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 01/12/2025

Conformément au Règlement (UE) 2020/878, modifiant l'annexe II du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Page 6 de 7

Version: 1

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Polluant marine : Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Veiller à ce que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont debout et sécurisés. Assurer une ventilation adéquate.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autorisations d'utilisation REACH : Ce produit ne contient pas de substances incluses dans la liste des substances extrêmement préoccupantes ou à l'annexe XIV du règlement REACH (substances soumises à autorisation).

Restrictions d'utilisation REACH: Le produit n'est soumis à aucune restriction énoncée à l'annexe XVII du règlement REACH.

Réglementations nationales: Non disponible.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur n'a pas procédé à une évaluation de la sécurité chimique du mélange.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indication des modifications:

Le format est conforme aux dispositions du règlement REACH et son amendement, le règlement (UE) 2020/878.

Abréviations et acronymes:

SDS:	Fiche de données de sécurité
OECD:	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT:	Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques
vPvB:	Substances très persistantes et très bioaccumulables
SVHC:	Substances extrêmement préoccupantes
DNEL:	Niveau dérivé sans effet
PNEC:	Concentration prévue sans effet
EC50:	Concentration efficace 50%
NOEC:	Concentration sans effet observé
LOEC:	Concentration minimale avec effets observés
LC50:	Concentration Létale 50 %
LD50:	Dose Létale 50 %
ATEmix:	Estimation de la toxicité aiguë d'un mélange

Principales références bibliographiques et sources de données

Fiches de données de sécurité des composants du mélange et site web de l'ECHA

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Date de révision: 01/12/2025

Conformément au Règlement (UE) 2020/878, modifiant l'annexe II du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Page 7 de 7

Version: 1

Conseils relatifs à la formation

Le personnel de maintenance et de production de l'usine a reçu des informations et une formation sur les consignes de sécurité de l'usine et des équipements.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette FDS sont correctes à la date de publication. L'information fournie est conçue comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et la libération et n'est pas considéré comme un produit de spécification de garantie ou de qualité. Les informations concernent uniquement le produit spécifié et peut ne pas être valable pour un tel produit utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou toute autre procédure, sauf indication contraire dans le texte.

AVIS DE NON RESPONSABILITÉ

Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources fiables. Elles sont établies sur la base de nos connaissances à la date de mise à jour indiquée. Elles ont pour but d'aider l'utilisateur et ne doivent pas être considérées comme une garantie.

Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés à celles-ci.

Toutes les substances ou mélanges peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Nous ne pouvons pas garantir que les dangers soient décrits de manière exhaustive.

Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Cette fiche ne dispense, en aucun cas, l'utilisateur du produit de respecter l'ensemble des textes législatifs, réglementaires et administratifs relatifs au produit, à la sécurité, à l'hygiène et à la protection de la santé humaine et de l'environnement.